

# Programmation de l'éclairage public dans les Parcs d'Activité



## Contexte :

Rappelant les enjeux économiques, écologiques et environnementaux liés à cette question. La crise énergétique annoncée pour les mois à venir et la hausse annoncée du coût de l'énergie incitent les collectivités à prendre des décisions allant dans le sens de réduire au maximum l'éclairage public dans les parcs d'activités.

Bien entendu, ces choix doivent être adaptés aux usages réels rencontrés sur les espaces publics concernés.

Si la circulation automobile n'est pas un usage impliquant de l'éclairage public, il n'en est pas de même pour les piétons.

Ainsi, dans les communes, le choix le plus rencontré est de couper l'éclairage public dans les zones résidentielles vers 22h30 / 23h00, afin de permettre aux personnes ayant une activité professionnelle ou associative, de pouvoir rejoindre leur domicile à pieds en se sentant en sécurité.

En centre ville, il est souvent tenu compte de l'activité commerciale type restaurant ou bars, avec une coupure plus tardive de l'éclairage, notamment le week-end.

Pour la CCCE, concernant les parcs d'activités, hormis deux secteurs, les usages sont totalement différents et il n'y a aucune contrainte à couper l'éclairage public à 21h30, considérant qu'il n'y a pas de circulation piétonne.

Il est rappelé que les entreprises peuvent avoir un éclairage autonome si elles le désirent.

Le schéma suivant a été retenu :

- 15 mai – 15 septembre : pas d'éclairage public car les jours sont « longs » et l'éclairage public n'a aucun intérêt.
- Le reste de l'année : démarrage à 6h00 et extinction automatique selon la luminosité par le biais d'une horloge astronomique, il en va de même pour la mise en service de l'éclairage public en fin de journée selon la luminosité avec une extinction à 21h30 de base et des ajustements sont prévus à la marge sur deux Parcs d'activité.

**Carte des Parcs d'Activité  
Gestion C.C.C.E de  
l'éclairage public**



# Carte des Parcs d'Activité

Avec gestion C.C.C.E. de l'éclairage public

## Légende

PA.



Google Earth

2 km

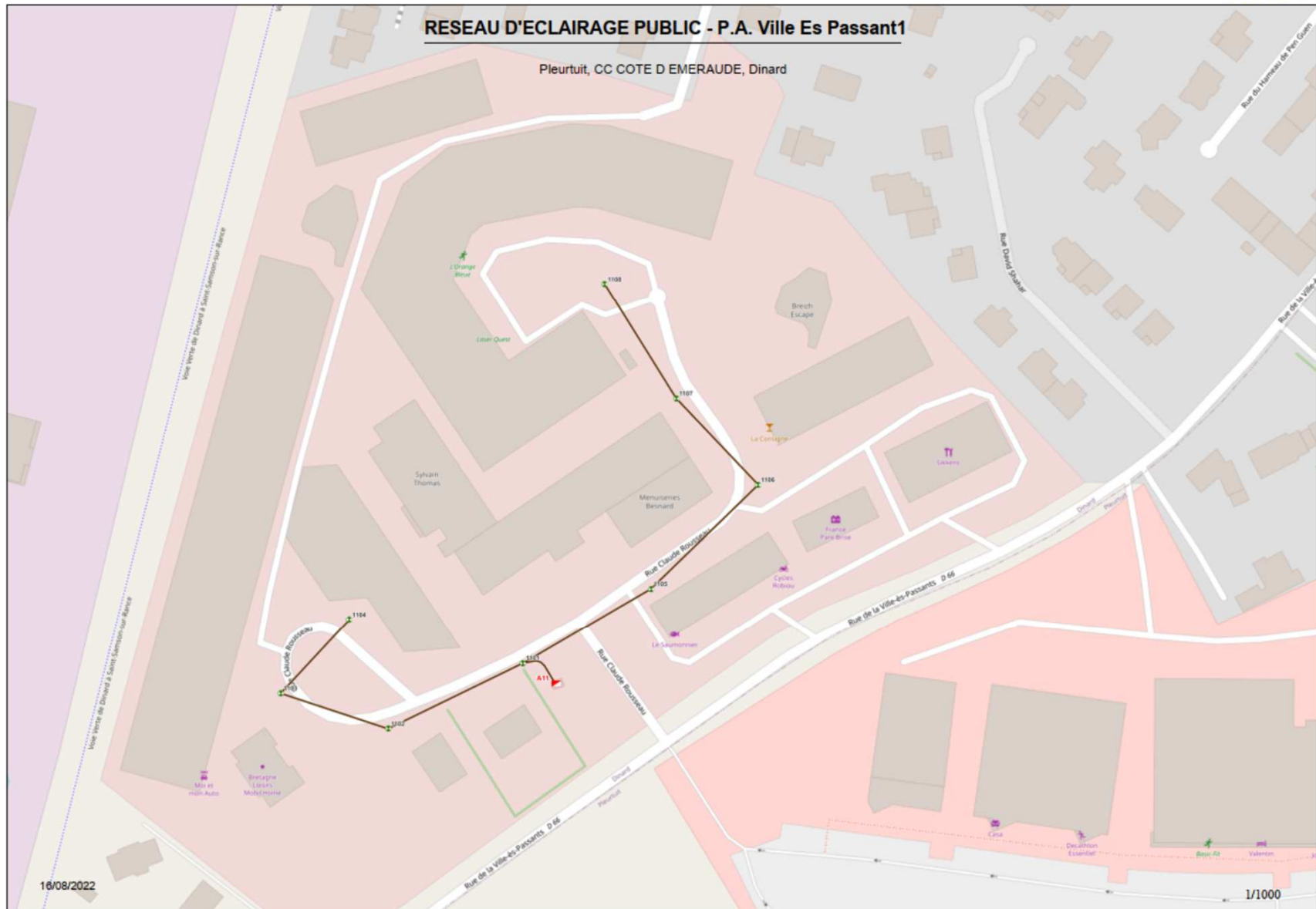


**1. P.A. La Ville Es Passant 1**  
**Commune de DINARD**



# Plan du réseau d'éclairage public

Plan n°1



## Constitution de l'éclairage public du site :

Ce parc d'activité dispose d'une armoire (située rue Claude Rousseau) qui par le biais d'un départ, dessert 8 points lumineux.

## Programmation actuelle :

Actuellement, nous avons un éclairage permanent du lundi au dimanche.

## Programmation prévue :

- 15 mai – 15 septembre : pas d'éclairage public car les jours sont « longs » et l'éclairage public n'a aucun intérêt.
- Le reste de l'année : avec une prise en compte des horaires du bar « Le QG »

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Allumage	6h00	6h00	6h00	6h00	6h00	X	X
Extinction	21h30	21h30	21h30	21h30	01h30	01h30	X

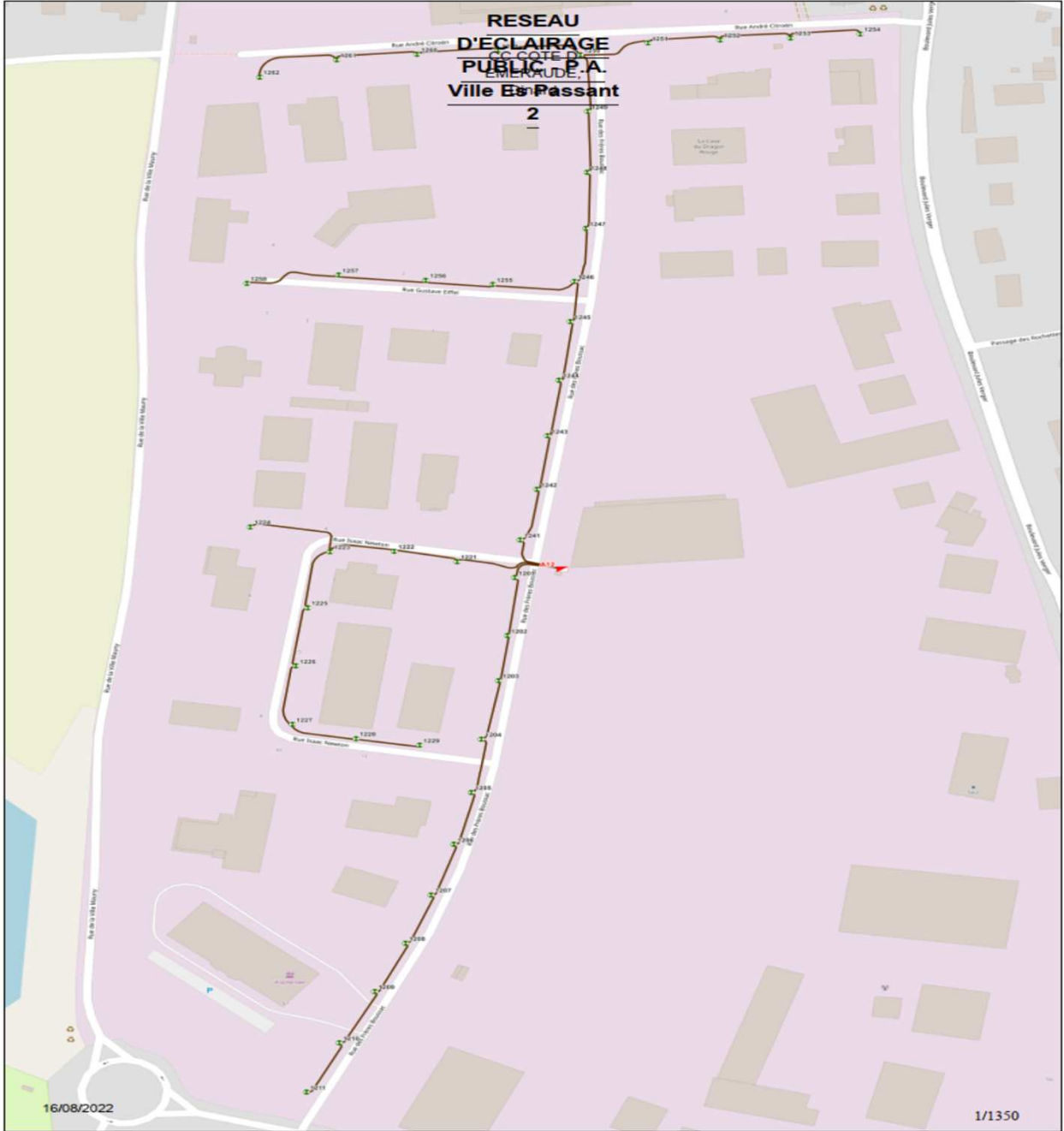


## **2. P.A. La Ville Es Passant 2** **Commune de DINARD**



# Plan du réseau d'éclairage public

Plan n°2



## Constitution de l'éclairage public du site :

Ce parc d'activité dispose d'une armoire (située rue des Frères Boussac) qui par le biais de trois départs, dessert 42 points lumineux.

## Programmation actuelle :

Actuellement, nous avons un éclairage permanent du lundi au dimanche.

## Programmation prévue :

- 15 mai – 15 septembre : pas d'éclairage public car les jours sont « longs » et l'éclairage public n'a aucun intérêt.
- Le reste de l'année :

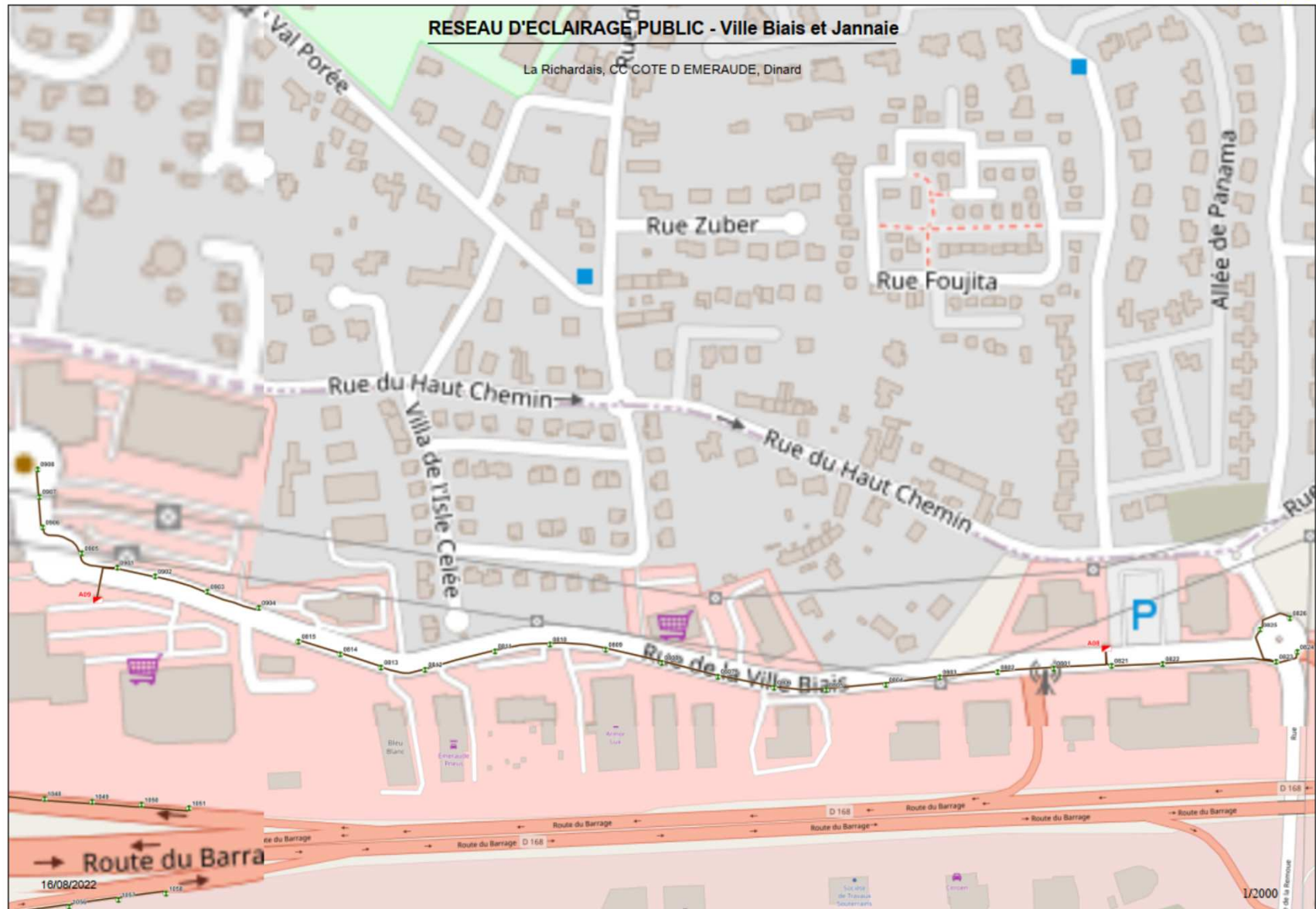
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Allumage	6h00	6h00	6h00	6h00	6h00	6h00	6h00
Extinction	21h30	21h30	21h30	21h30	21h30	X	X

### **3. P.A. La Jannaie** **Commune de LA RICHARDAIS**



# Plan du réseau d'éclairage public

Plan n°3



## Constitution de l'éclairage public du site :

Ce parc d'activité dispose d'une armoire (située rue de la Ville Biais) qui par le biais d'un départ, dessert 8 points lumineux.

## Programmation actuelle :

Actuellement, nous avons un éclairage permanent du lundi au dimanche.

## Programmation actuelle :

- 15 mai – 15 septembre : pas d'éclairage public car les jours sont « longs » et l'éclairage public n'a aucun intérêt.
- Le reste de l'année :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Allumage	6h00	6h00	6h00	6h00	6h00	6h00	X
Extinction	21h30	21h30	21h30	21h30	21h30	21h30	X

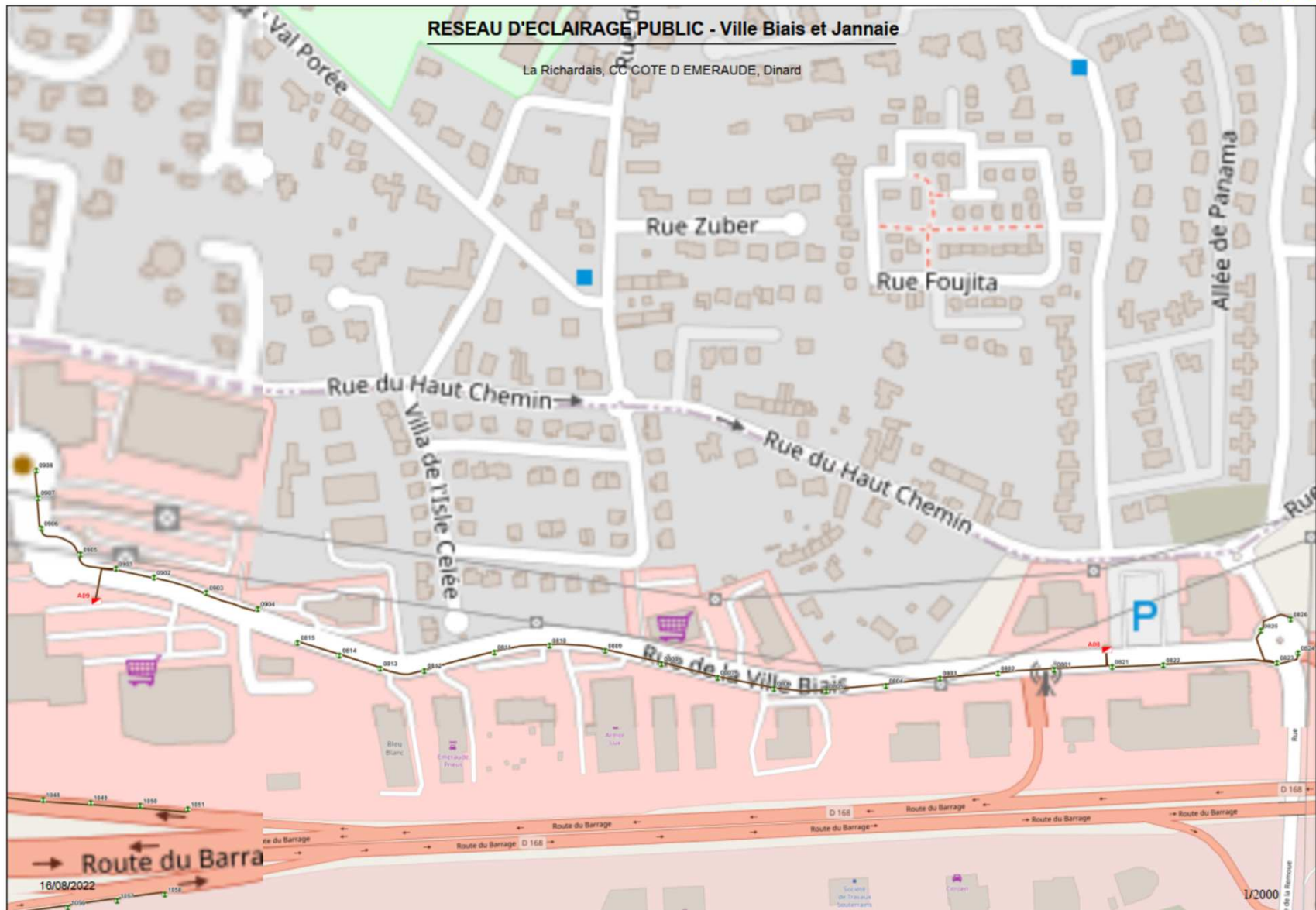
## **4. P.A. La Ville Biais**

**Commune de LA RICHARDAIS**



# Plan du réseau d'éclairage public

Plan n°3





## Constitution de l'éclairage public du site :

Ce parc d'activité dispose d'une armoire (située rue de la Ville Biais) qui par le biais de deux départs, dessert 21 points lumineux.

## Programmation actuelle :

Actuellement, nous avons un éclairage permanent du lundi au dimanche.

## Programmation prévue :

*Départ vers la rue de la Remoue (présence de COSSFIT et de la boîte de nuit « La Suite »)*

☐ 15 mai – 15 septembre :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Allumage	X	X	X	X	X	Permanent	Permanent
Extinction	X	X	X	X	Permanent	Permanent	X

Le reste de l'année :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Allumage	6h00	6h00	6h00	6h00	6h00	Permanent	Permanent
Extinction	22h00	22h00	22h00	22h00	Permanent	Permanent	X

*Vers le P.A. de la Jannaie*

15 mai – 15 septembre : pas d'éclairage public car les jours sont « longs » et l'éclairage public n'a aucun intérêt.

Le reste de l'année :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Allumage	6h00	6h00	6h00	6h00	6h00	X	X
Extinction	21h30	21h30	21h30	21h30	21h30	X	X



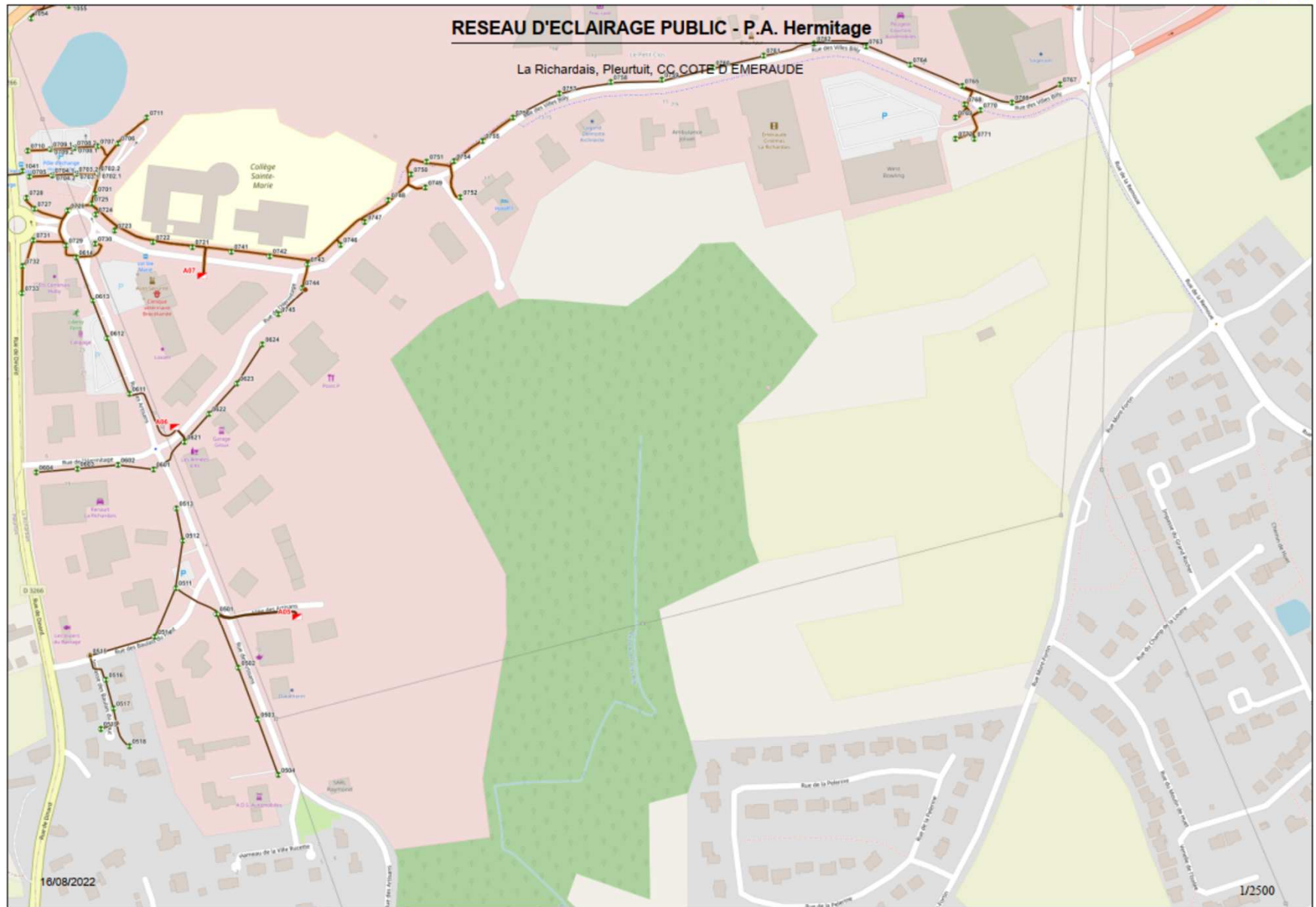
## **5. P.A. L'Hermitage**

**Commune de LA RICHARDAIS**



# Plan du réseau d'éclairage public

Plan n°5



## Constitution de l'éclairage public du site :

Ce parc d'activité dispose des trois armoires situées :

- Allée des Artisans, qui par le biais de deux départs, dessert 13 points lumineux
- Rue de l'Hermitage, qui par le biais de trois départs, dessert 12 points lumineux
- Rue du Collège, qui par le biais de trois départs, dessert 60 points lumineux

## Programmation actuelle :

Actuellement, nous avons un éclairage permanent du lundi au dimanche.

## Programmation prévue :

- 15 mai – 15 septembre : pas d'éclairage public car les jours sont « longs » et l'éclairage public n'a aucun intérêt.
- Le reste de l'année :



## Armoires allée des Artisans et rue de l'Hermitage:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Allumage	6h00	6h00	6h00	6h00	6h00	6h00	X
Extinction	21h30	21h30	21h30	21h30	21h30	X	X

## Armoire rue du Collège :

### ❖ Départs vers les giratoires et l'aire de covoiturage :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Allumage	6h00	6h00	6h00	6h00	6h00	6h00	X
Extinction	21h30	21h30	21h30	21h30	21h30	21h30	X

❖ Départs vers les Villes Billy : (présence du WEST PARC)

☐ 15 mai – 15 septembre :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Allumage	X	X	X	X	X	X	X
Extinction	00h30	00h30	00h30	00h30	01h30	02h30	23h00

☐ Le reste de l'année :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Allumage	6h00	6h00	6h00	6h00	6h00	6h00	X
Extinction	00h30	00h30	00h30	00h30	01h30	02h30	23h00

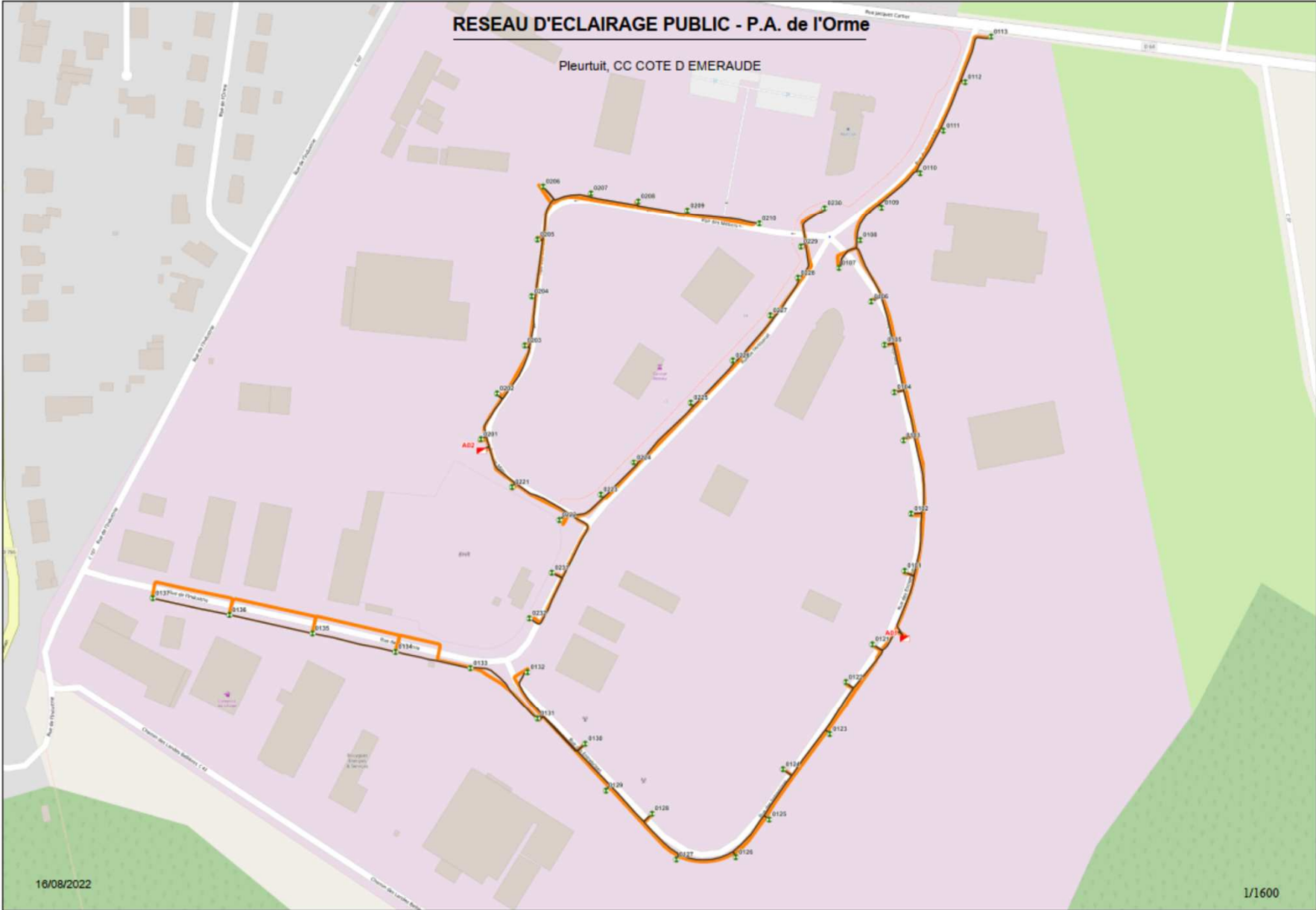
**6. P.A. de L'Orme**  
**Commune de PLEURTUIT**





# Plan du réseau d'éclairage public

Plan n°6



## Constitution de l'éclairage public du site :

Ce parc d'activité dispose de deux armoires situées :

- rue des Métiers qui par le biais de deux départ, dessert 22 points lumineux.
- rue des Métiers qui par le biais de deux départ, dessert 30 points lumineux.

## Programmation actuelle :

Actuellement, nous avons un éclairage :

- Rue de l'Artisanat : permanent tous les jours.
- Rue des Métiers : tous les jours de 6h00 à 00h00.
- Rues des Entreprises et de l'Industrie : permanent tous les jours.
- Rues des Entreprises et de l'Artisanat : tous les jours de 6h00 à 00h00.



## Programmation prévue (sur l'ensemble du P.A.):

- 15 mai – 15 septembre : pas d'éclairage public car les jours sont « longs » et l'éclairage public n'a aucun intérêt.
- Le reste de l'année :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Allumage	6h00	6h00	6h00	6h00	6h00	X	X
Extinction	20h30	20h30	20h30	20h30	20h30	X	X

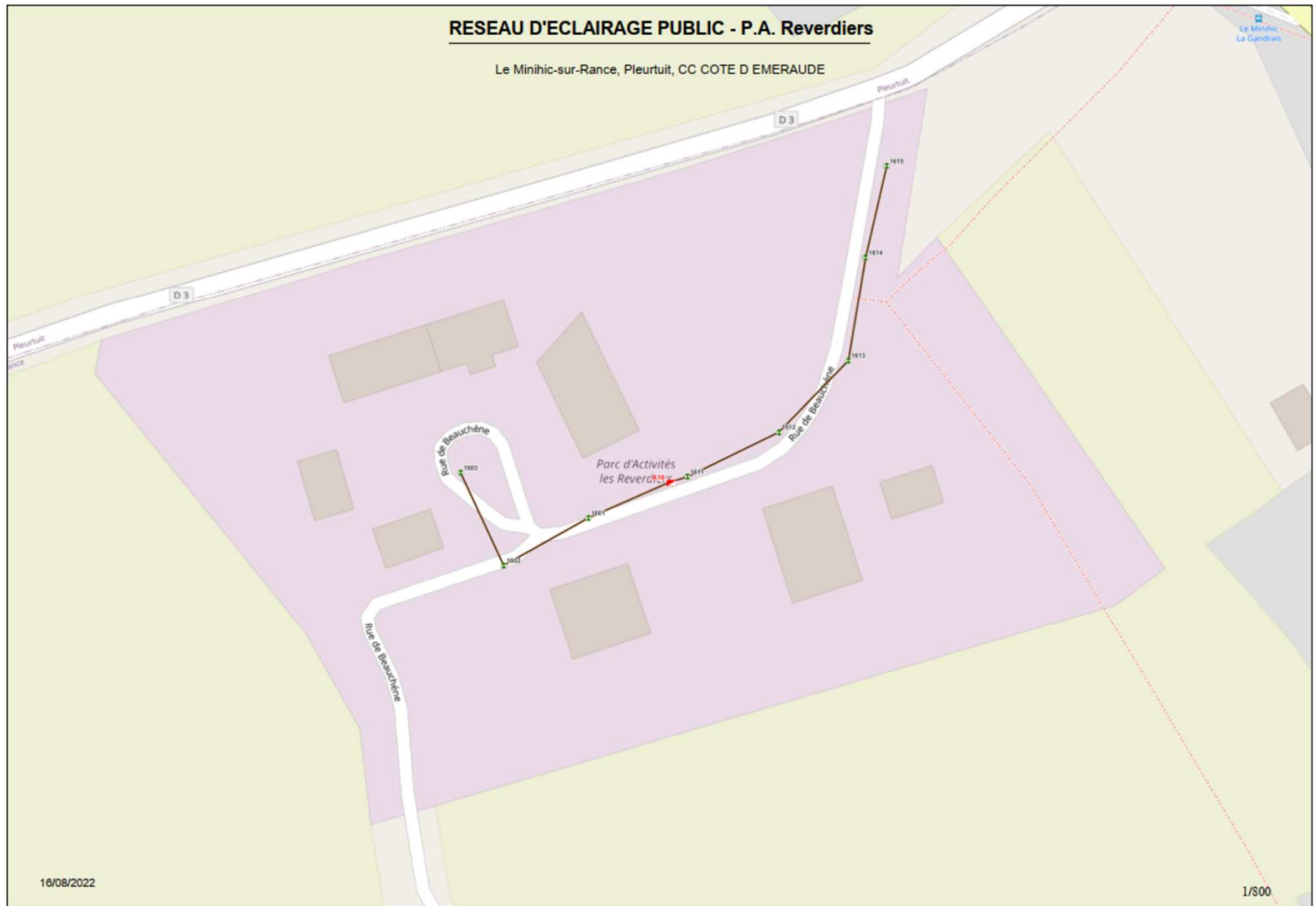
## **7. P.A. Les Reverdiers**

### **Commune du MINIHIC-SUR- RANCE**



# Plan du réseau d'éclairage public

Plan n°7



## Constitution de l'éclairage public du site :

Ce parc d'activité dispose d'une armoire (située rue de Beauchène) qui par le biais de deux départs, dessert 8 points lumineux.

## Programmation actuelle :

Actuellement, nous avons un éclairage du lundi au dimanche de 6h30 à 22h30.

## Programmation prévue :

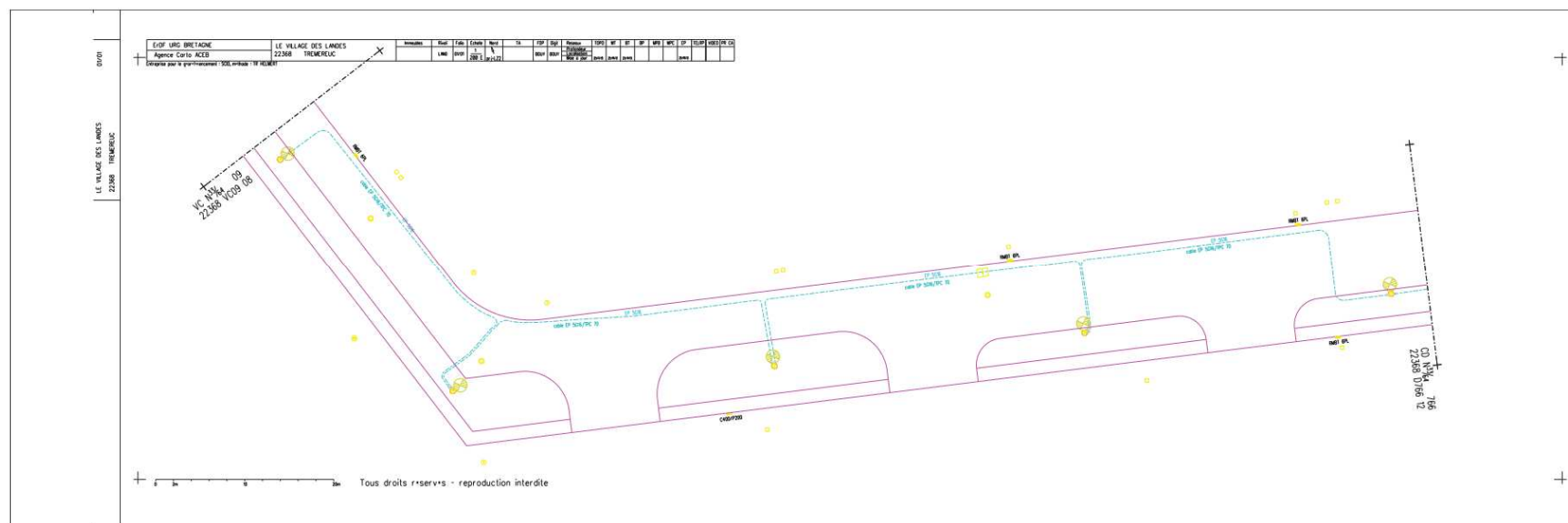
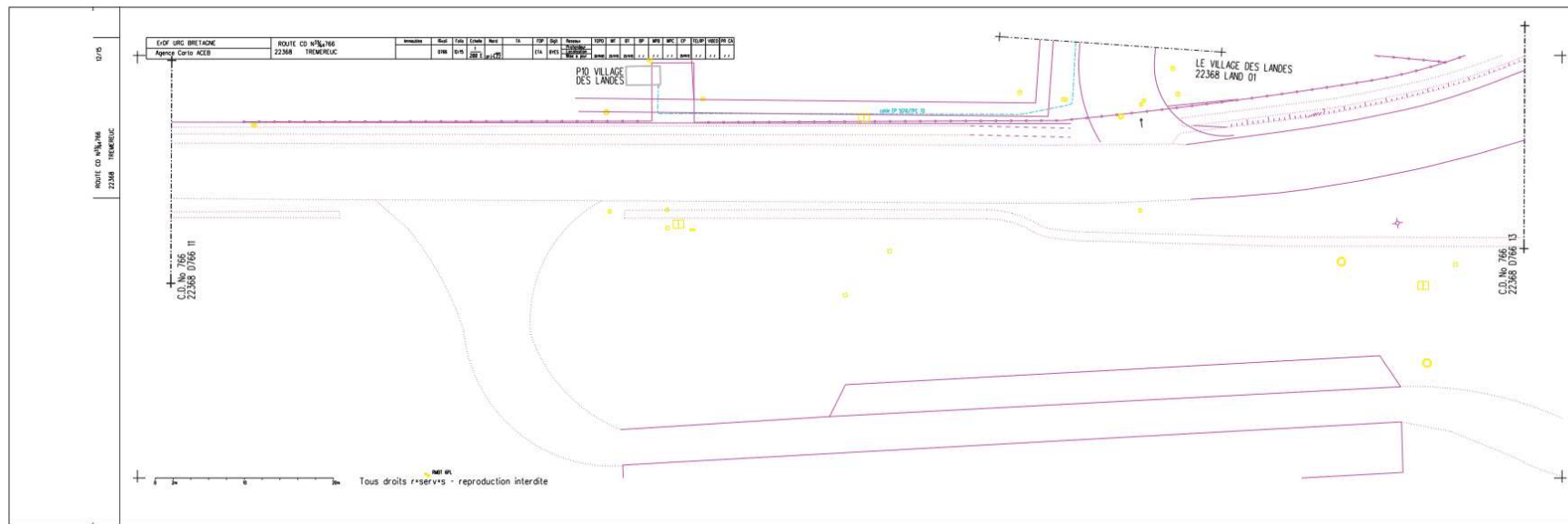
- 15 mai – 15 septembre : pas d'éclairage public car les jours sont « longs » et l'éclairage public n'a aucun intérêt.
- Le reste de l'année :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Allumage	6h30	6h30	6h30	6h30	6h30	X	X
Extinction	21h30	21h30	21h30	21h30	21h30	X	X

**8. P.A. Le Village des Landes**  
**Commune de TRÉMÉREUC**



# Plan du réseau d'éclairage public





## Constitution de l'éclairage public du site :

Ce parc d'activité dispose d'une armoire (située sur la RD 118 près du transformateur) qui par le biais d'un départ, desservira 5 points lumineux.

## Programmation actuelle :

Actuellement, nous n'avons pas d'éclairage. La commande auprès du SDE35 est en cours.

## Programmation prévue :

- 15 mai – 15 septembre : pas d'éclairage public car les jours sont « longs » et l'éclairage public n'a aucun intérêt.
- Le reste de l'année :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Allumage	6h00	6h00	6h00	6h00	6h00	6h00	X
Extinction	21h30	21h30	21h30	21h30	21h30	X	X

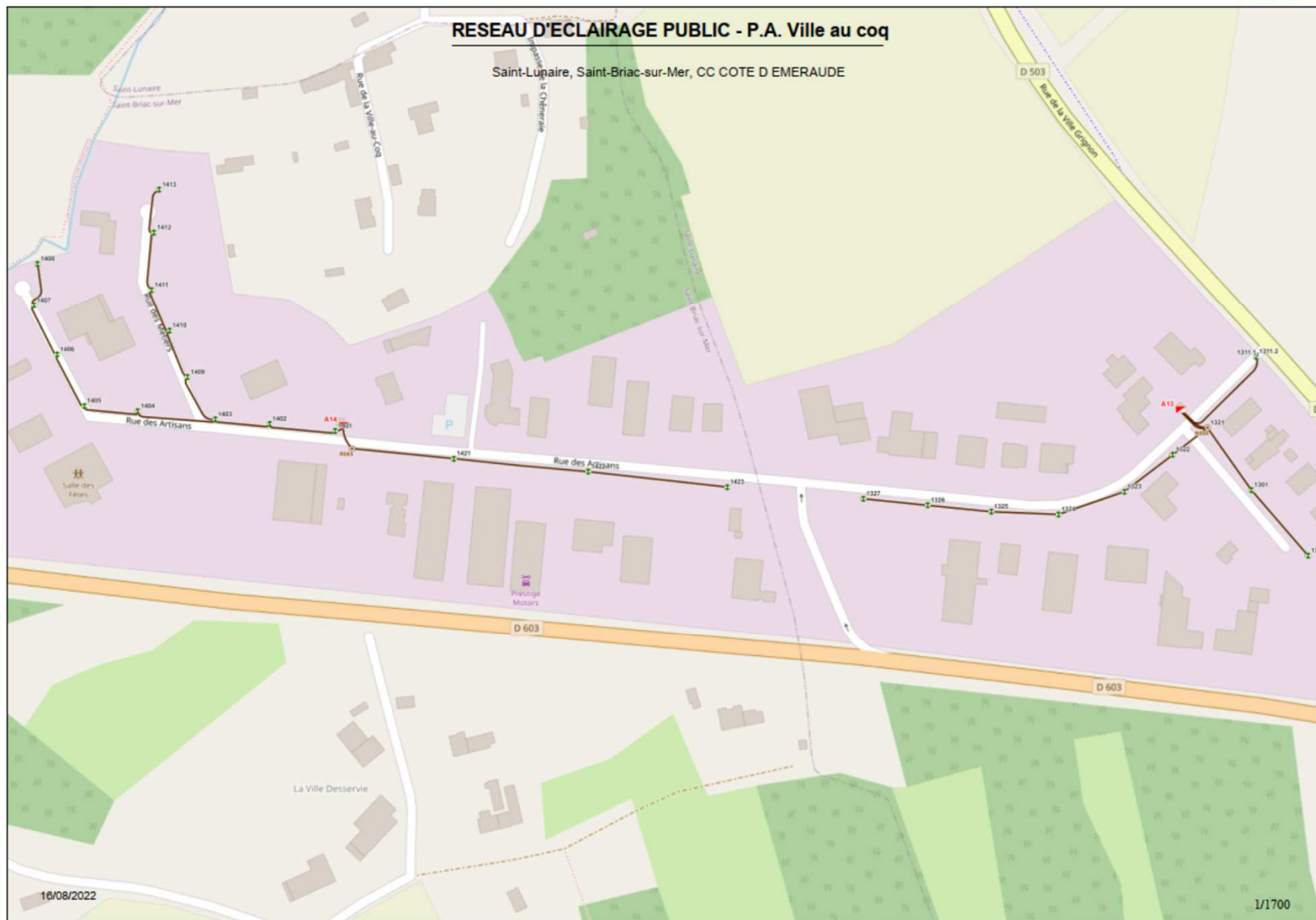
## **9. P.A. La Ville au Coq**

**Communes de SAINT-BRIAC-  
SUR-MER et de SAINT-LUNAIRE**



# Plan du réseau d'éclairage public

Plan n°9



## Constitution de l'éclairage public du site :

Ce parc d'activité dispose de deux armoires situées :

- Rue des Artisans – commune de SAINT-BRIAC-SUR-MER, qui par le biais de deux départs, dessert 16 points lumineux.
- Rue des Artisans – commune de SAINT LUNAIRE, qui par le biais de trois départs, dessert 11 points lumineux.

## Programmation actuelle :

Actuellement, nous avons un éclairage :

- commune de SAINT-BRIAC-SUR-MER : permanent du lundi au dimanche.
- commune de SAINT LUNAIRE : de 6h00 à 00h00 tous les jours.



## Programmation prévue (sur l'ensemble du P.A.) :

- 15 mai – 15 septembre : pas d'éclairage public car les jours sont « longs » et l'éclairage public n'a aucun intérêt.
- Le reste de l'année :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Allumage	6h00	6h00	6h00	6h00	6h00	6h00	X
Extinction	21h30	21h30	21h30	21h30	21h30	X	X

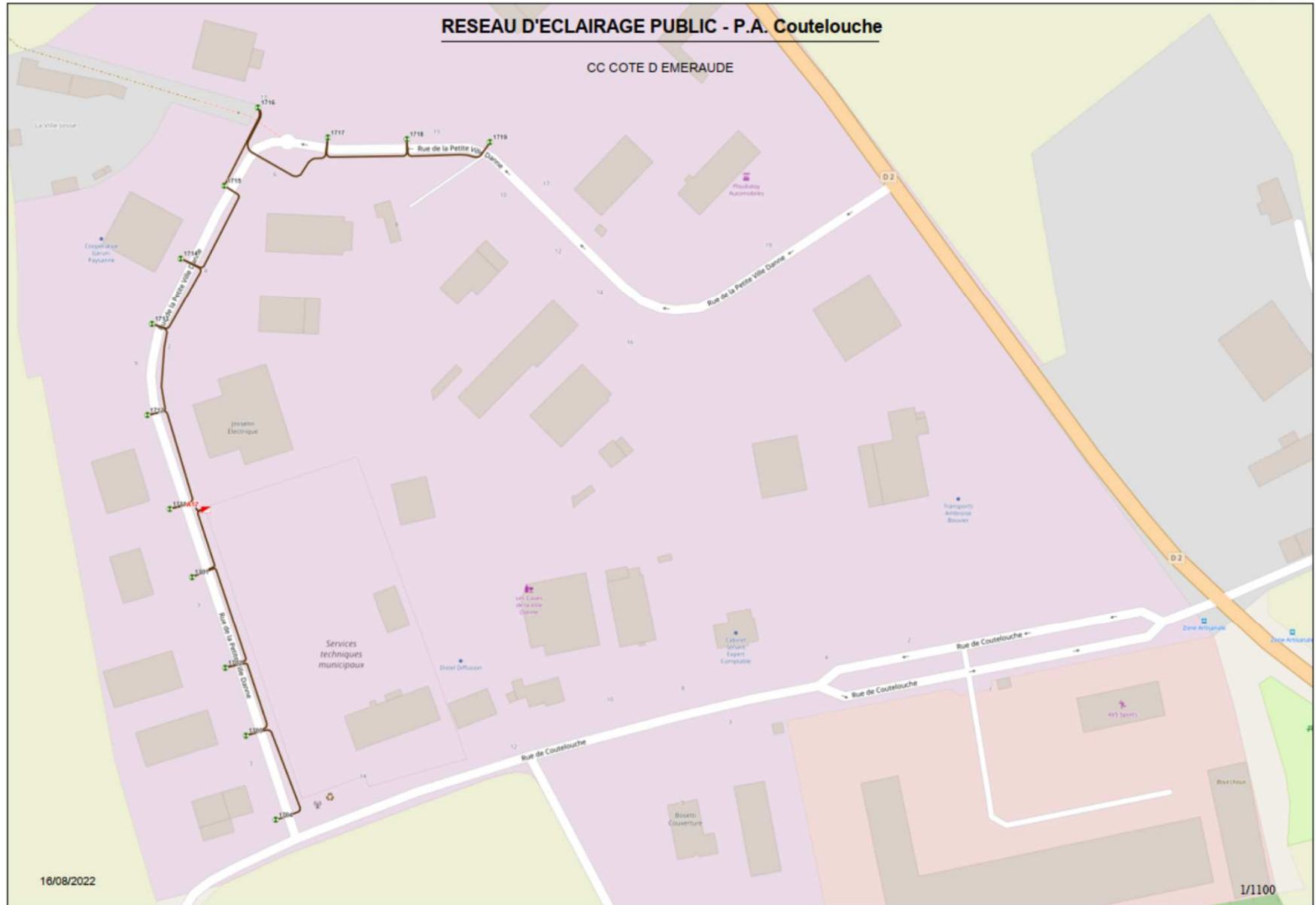
## **10. P.A. Coutelouche**

**Communes de BEAUSSAIS-SUR-  
MER**



# Plan du réseau d'éclairage public

Plan n°10



## Constitution de l'éclairage public du site :

Ce parc d'activité dispose d'une armoire (située rue de la Petite Ville Danne) qui par le biais de deux départs, dessert 13 points lumineux.

## Programmation actuelle :

Actuellement, nous avons un éclairage du lundi au dimanche de 6h00 à 23h00.

## Programmation prévue :

- 15 mai – 15 septembre : pas d'éclairage public car les jours sont « longs » et l'éclairage public n'a aucun intérêt.
- Le reste de l'année :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Allumage	6h00	6h00	6h00	6h00	6h00	X	X
Extinction	21h30	21h30	21h30	21h30	21h30	X	X